



Problème suite à accident dans une copropriété

Par **inzk**, le **02/11/2010** à **19:59**

Bonjour,

Il y a quelques semaines un propriétaire est rentré dans le portail d'entrée de la copropriété. Un constat a été établi et a été envoyé à l'assurance du propriétaire et de l'A.S.L (copropriété). Le problème est que l'assurance du propriétaire est en attente, afin de régler le litige, d'un contact de l'autre assurance. Hors nous apprenons que l'A.S.L a assuré la copropriété avec un protection juridique et responsabilité civile mais pas pour les murs. De fait, l'assureur de l'A.S.L ne veut pas se mêler de l'affaire. Nous sommes dans une impasse avec un portail détruit. Auriez vous des conseils pour que l'on puisse sortir de cette situation tout en sachant que le propriétaire est totalement en tort. J'espère avoir été clair et vous remercie d'avance pour votre aide.